

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

No W19-453330

~~ACC~~

13898

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

0115

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAZARI BELGACEM

Date de naissance :

01-01-1954

Adresse :

RESIDENCE ARHAYAT B6 - RUE IBN ALNOATAZ -  
ELAGE 2 - APT 5 - BELVEDERE - CASABLANCA

Tél. :

0668 11 20 28

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

17 Novembre 2019

Nom et prénom du malade :

Age: 55

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie :

prosthodontique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

31 DEC 2019

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

25 DEC. 2019

ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	.....	.....	.....	INP : <input type="text"/>
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

BENLAMLIH Saâd  
DENTISTE  
CHIRURGIEN  
VISA ET CACHET DU BRANCHEMENT, Rés. Naniss 8  
65, Bd. 18 Juillet 1952 ATTESTANT LE DEVIS  
No 5 Tel : 44.33.52  
CASARLA  
97

360	DATE DE L'EXERCICE 14.32.03	1219
143357	65 - DR. 18 RESERVE A LA	1219
VERS LA FIN DE LA VIE	CHIRURGIEN DENTISTE	
PECHE CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE BENAMLIH SABR		

# Docteur Benlamlih Saâd

Spécialiste en Implantologie Orale

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux

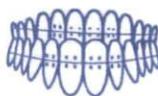
Spécialiste en Orthodontie

Diplômé de la Faculté de Médecine de Dijon

65, Bd. la Resistance - Résidence

Narjiss 8 , 3ème Etage N° 5

Tél. : 0522. 44.32.03 / 0522.44.33.52



## الدكتور بنلمليح سعد

أخصائي في زرع الأسنان

دبلوم كلية الطب بوردو

أخصائي في تقويم الأسنان

دبلوم كلية الطب ديجون

65، شارع المقاومة - إقامة

نرجيس 8 ، الطابق 3 ، رقم 5

0522.44.32.03

تلفون: 0522.44.33.52

Casablanca, le : 28/12/19

الدار البيضاء في:

Mr Nejai Belghale

— comme une métallurgie

pm 46 et 22  
8 Rx Rx 6

le montant s'élève à six milliards  
dhs

65, Bd. la Resistance Rés. Narjiss 8  
Tél. : 44.32.03 / 44.33.52  
N° 5

CHIRURGEN DENTISTE  
BEN LAMLIH Saâd



RVG

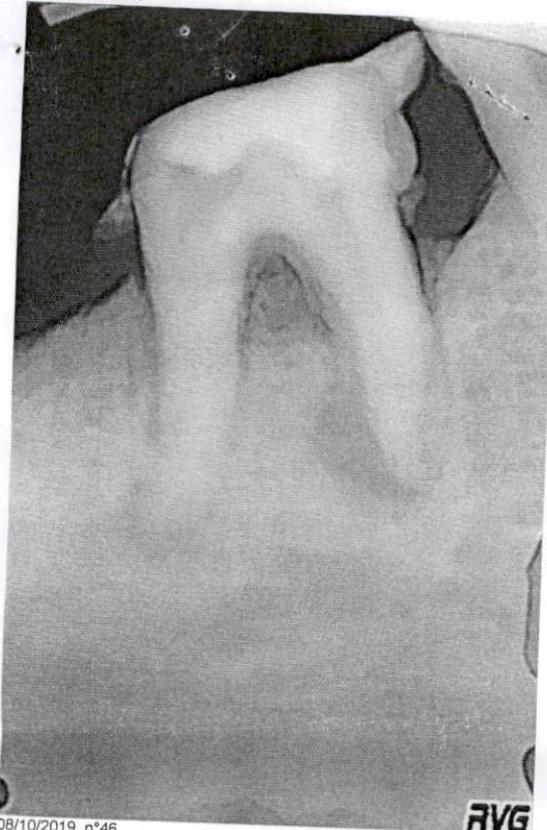
28/12/2019 n°22

Trophy Windows 5.0 V5.02



RVG

28/12/2019 n°46



RVG

08/10/2019 n°46

Trophy Windows 5.0 V5.02

V



RVG

24/12/2019 n°22